

LA VIE
28 juin 2007

PARIS NORMANDIE
14-6-2007

Un euro d'amende pour le barbouilleur de pub

JUSTICE. L'antipub François Vaillant a été condamné mardi. Pour le symbole.

Un euro. Le jugement a été rendu avant-hier : François Vaillant, militant antipub, est condamné à une amende toute symbolique par le tribunal correctionnel de Rouen. La décision tombe un mois après le procès de ce Bondevillais de 55 ans, fondateur du collectif des Déboulonneurs. Ce qui lui était reproché : avoir barbouillé à la bombe de peinture des panneaux publicitaires dans le centre-ville rouennais, en juin et décembre 2006.

Autre action déjà prévue

Le 11 mai dernier, le procureur n'avait pas réclamé de peine à l'issue du procès. Avant-hier, le tribunal en a décidé autrement : un euro d'amende pour dégradations et dommages légers. François Vaillant : « Je suis très content et je vais bien sûr la payer. Le tribunal ne peut pas le dire mais, avec une telle amende, la désobéissance civile est reconnue. » La demande de l'afficheur J.C. Decaux, qui s'était déclaré partie civile, a été rejetée.



L'antipub François Vaillant

Le président, pour justifier sa décision, argue « qu'une dispense de peine est impossible. » Motif : François Vaillant n'a pas nettoyé lui-même les panneaux peinturés. Il souligne néanmoins « la revendication non-violente » du militant.

Dans les cartons, déjà un autre barbouillage ? « Non, répond l'antipub, autre chose, une surprise. » Réponse le samedi 23 juin dans les rues de Rouen.

GILLES TRIOLIER

François Vaillant Déboulonneur à 1 €

L'homme est un multirécidiviste. Depuis des mois, avec sa bande, bombes de peinture à la main, il barbouille les affiches publicitaires. Fondateur du collectif antipub des Déboulonneurs (1), François Vaillant, 55 ans, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Rouen à payer une amende de... 1€ ! Une peine symbolique, qui, pour cet ancien dominicain devenu cadre dans un institut de formation



GILLES TRIOLIER

professionnelle, représente une victoire. « Avec un tel jugement, la désobéissance civile est enfin reconnue, se réjouit cet adepte de la non-violence. Nous ne sommes pas contre la publicité en soi, mais contre l'invasion des panneaux publicitaires dans les rues. Nous réclamons une modification de la loi de 1979 sur l'affichage public. » Forts de quelques centaines de militants, les déboulonneurs espèrent, par leur action, lancer un débat public. Le tribunal de Rouen vient de leur donner un sérieux coup de pouce. ● Laurent Grzybowski
(1) www.deboulonneurs.org